



EMCS 4.0- 4.1 & Refonte Gamma

Présentation aux partenaires EDI/ DTI+

Présentation EMCS 4.0 - 4.1 et Refonte GAMMA

- a. Contexte & Enjeux
- b. Calendrier projet
- c. Trajectoire prévisionnelle du projet EMCS 4.1
- d. Fonctionnement de la coexistence DAE-DSA national / DAES
- e. Contrats de service
- f. Points ouverts et points de vigilance

Présentation EMCS 4.0 et 4.1/ Refonte GAMMA



Contexte & enjeux

Le projet de modernisation de l'appliquatif EMCS-GAMMA visant à se conformer aux évolutions communautaires de l'EMCS phase 4.0 pour 2023 et phase EMCS 4.1 prévu pour 2024 a débuté par une mise en production de GAMMA2 le 13 février 2023.

GAMMA2 couvre uniquement la circulation intracommunautaire des produits soumis à accise en droit acquitté (DAES). Le GAMMA *historique* reste toujours en service pour gérer le DSA national et le DAE pendant la période de transition.

Pour gérer ce projet de modernisation d'envergure nos équipes ont défini 3 lots :

→ le Lot 1 a pour objectif la mise en conformité avec la version majeure EMCS 4.0 le 13 février 2023. Cette version 4.0 a rendu obligatoire la dématérialisation des titres pour les mouvements intracommunautaires en droits acquittés (DAES)

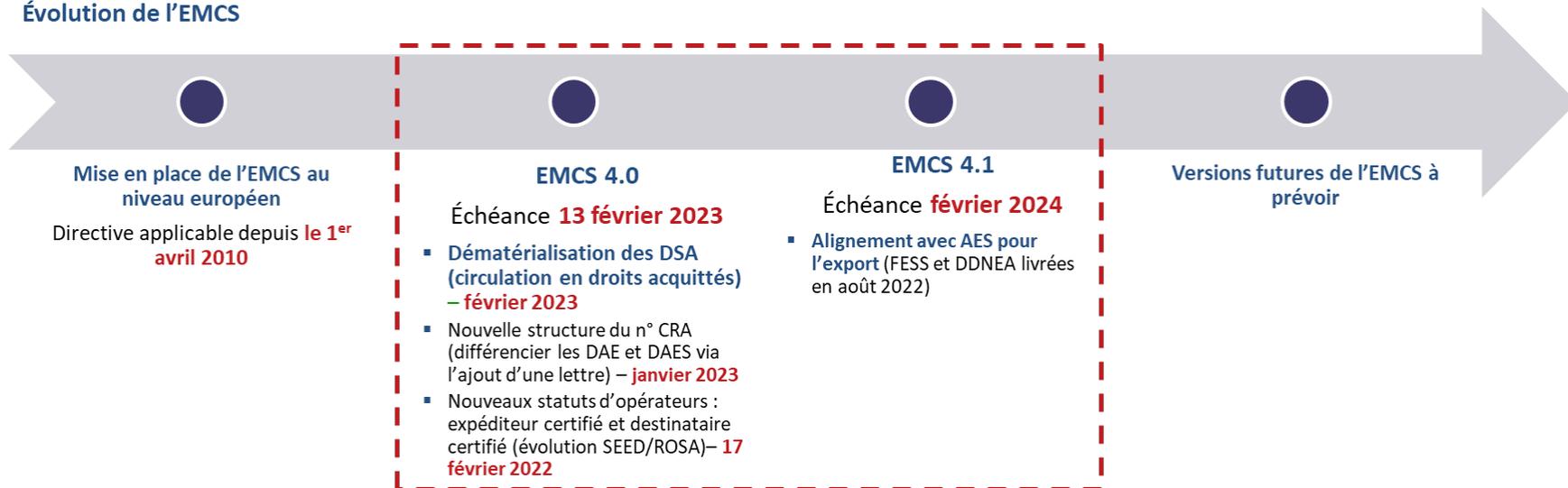
→ le lot 2 a pour objectif la mise en conformité avec la version majeure EMCS 4.1 . Pour cela, il est nécessaire de faire évoluer GAMMA *historique*, qui devra notamment être capable de recevoir des messages d'AES, et GAMMA2 en version EMCS 4.1 pour le 13 février 2024.

→ Un Lot 3 permettant de finaliser le chantier de modernisation et de décommissionnement du système GAMMA *historique*. La migration des DAE et DSA national vers GAMMA2 est prévue pour le 4^{ième} trimestre 2024. Cette migration se fera en mode « big bang ».

Calendrier projet

- Refonte de l'applcatif GAMMA dans un nouvel applicatif GAMMA2 (février 2023)
- Fonctionnement en « double run » : DSA et DAE gérés dans le GAMMA et DAES gérés dans GAMMA2
- Prise en compte des DAE (national et export) et DSA national dans le nouvel applicatif dans un lot 3 à horizon fin 2024, puis décommissionnement de GAMMA

Évolution de l'EMCS



Trajectoire prévisionnelle du projet EMCS 4.1

	GAMMA2		Historique	
	DAES EDI	DAES DTI+	DAE	DSA
Réunion d'information	31-août-23	31-août-23	31-août-23	31-août-23
Livraison contrat de services EDI 4.1	31-août-23		31-août-23	
DTI+		mars-23		
Début coexistence	13-févr.-23		13-févr.-23	
MEP EMCS 4.0	13-févr.-23		13-févr.-23	
MEP EMC S 4.1	13-févr.-24		13-févr.-24	
Fourniture des CDS DAE / DSA Fr	Fin 1T. - 24			
Ouverture plateforme de test/certification	3T. - 24			
Fin coexistence et décommissionnement			4T. - 24	

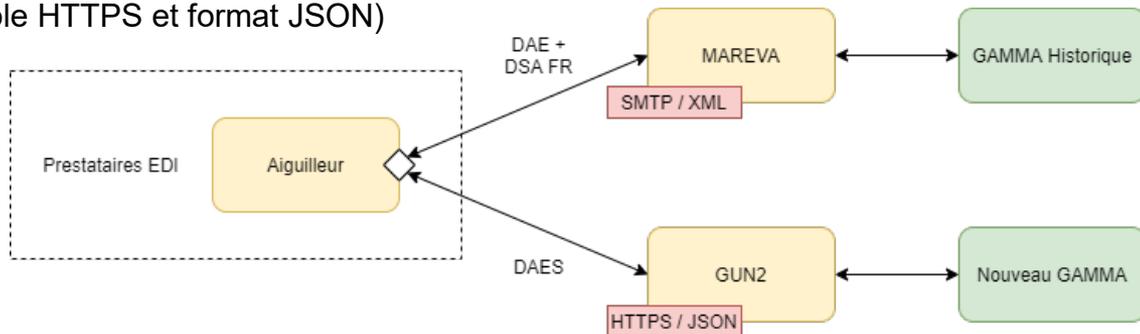
Les retours sur les contrats de services pourront être envoyés à l'adresse gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr
La trajectoire présentée est prévisionnelle et peut être amenée à évoluer en cours de réalisation.

Fonctionnement coexistence DAE-DSA national / DAES

Pour la période 2023 – 2024, il y aura coexistence de deux applicatifs avec d'une part la gestion du périmètre fonctionnel actuel (DAE, DSA) avec le GAMMA et d'autre part la gestion des DAES par le nouvel applicatif GAMMA2.

Cette coexistence implique l'utilisation de **2 contrats de services** pour les opérateurs EDI en fonction de **la typologie de titres de mouvements** réalisée :

- Un contrat de service pour les échanges de **DAE et DSA en national**:
 - Protocole d'échange actuel **via MAREVA** (Protocole SMTP et format XML)
 - **Mise à jour du contrat de service existant** pour intégrer les évolutions fonctionnelles de l'EMCS 4.1
- Un contrat de service pour les échanges de **DAES** :
 - Protocole d'échange **via GUN2**. (Protocole HTTPS et format JSON)
 - **Mise à jour du contrat de service existant** pour intégrer les évolutions fonctionnelles de l'EMCS 4.1



L'aiguillage est assuré par les prestataires EDI.

- **Le format des échanges** (contrat de service) pour les DAES
 - Contrat de service DAES
 - Evolution des CDS avec la norme 4.1
- Il sera défini notamment à l'aide de **fichiers de contrat de services techniques au format yaml** accompagnés de la **documentation html générée**.
- La structure de données du DAES est basée sur celle du DAE, ils présentent également de nombreuses similitudes fonctionnellement. Aussi, il y aura une proximité entre les deux CDS.

Exemple de contrat .yaml (Delta-H7)

DELTA H7 API 0.0.1

Introduction

Servers

OPERATIONS

[API](#) OperatorsH7 interface for a Creation_H7 message

DELTA H7 API 0.0.1

[SOPRA STERIA GROUP](#)

OperatorsH7 API

Servers

<https://edi.douane.gouv.fr/dh7> [API](#)

Operations

[API](#) /declarations/creer

OperatorsH7 interface for a Creation_H7 message

Accepts the following message:

Property	Type	Constraint
header	Object	
required		
declaration	Object	
required		
genericInformation	Object	
required		
declarationType	String	Must match 3(A-Z)(0-9)
required		
additionalDeclarationType	M or CD	Must match 3(A-Z)
required		
provisionalValidationDate	At or D	Must match 3(0-9)
required		
provisionalValidationTime	String	Must match 3(0-23:59)
required		

Additional properties are NOT allowed

Examples

[Payload](#) [Headers](#)

```
{
  "header": {
    "messageDateTime": "2020-06-12T05:36:30-05:00[US/Central]",
    "messageId": "b6c9f124-4a83-4003-b0c9-1bca1798c2ab1591712415",
    "iri": "MCH_300320_1417"
  },
  "declaration": {
    "genericInformation": {
      "declarationType": "IM",
      "additionalDeclarationType": "A",
      "provisionalValidationDate": "20200512",
      "provisionalValidationTime": "12:12"
    };
    "clearanceAgreement": {
      "clearanceAgreementNumber": "M022"
    };
    "declarationOffice": {
      "declarationOfficeReference": "FR000600"
    };
    "presentationOffice": {
      "presentationOfficeReference": "FR000600"
    };
  }
}
```